



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation aux usages numériques

Question au Gouvernement n° 3764

Texte de la question

ÉDUCATION AUX USAGES NUMÉRIQUES

M. le président. La parole est à Mme Caroline Abadie.

Mme Caroline Abadie. Que l'on se suicide à 11 ans en direct sur TikTok ou que l'on soit un président des États-Unis battu aux élections, nous courons tous le risque d'être blessés ou de blesser sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique des jeunes, 150 pays se mobilisent. Pourquoi les jeunes, alors que nous aurions tous besoin d'une telle formation ? Parce que les jeunes sont les premières victimes ; de plus en plus tôt, ils sont seuls face à leur écran.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, je connais votre engagement contre le cyberharcèlement, l'endoctrinement et les *fake news*. Votre action et celle de votre ministère en ont fait la preuve. Je pense par exemple à la plateforme d'apprentissage et de certification des compétences numériques Pix, qui améliore les compétences et permet l'évaluation des progrès dès la classe de cinquième. Pourtant, 38 % des enfants de 9 à 12 ans utilisent un réseau social, 56 % des 11-20 ans ont été victimes d'actes de cyberviolence et 24 % reconnaissent en avoir commis.

Il faut semer la graine de la citoyenneté numérique plus tôt et arroser cette graine tout au long de la scolarité pour que s'implantent durablement les racines qu'elle produira. Nous voulons donc aller plus loin, d'abord en généralisant le permis internet, lequel n'est délivré – en CM2, par des gendarmes et policiers – qu'à un quart des enfants, malgré une mobilisation exceptionnelle depuis 2013. Nous souhaitons aussi que Pix s'attache davantage à la promotion des usages positifs et à la prévention des risques qu'à la maîtrise technologique d'internet.

Nous sommes nombreux, et pas seulement au sein du groupe La République en marche, à penser qu'il y va autant de la santé des jeunes que de la démocratie. L'éducation ne changera pas tout, bien sûr, mais rien ne changera sans l'éducation. Vous le voyez, monsieur le ministre, nous partageons les mêmes préoccupations. Pensez-vous, dès lors, pouvoir aller plus loin, avec nous, dans la sensibilisation aux bons usages d'internet ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous évoquez le sujet, essentiel, de la maîtrise d'internet et de la création d'une cybercitoyenneté. Comment notre civilisation, quoique de plus en plus technologique, peut-elle être de plus en plus humaine aussi ? C'est le défi que doit relever notre génération, et que nous transmettrons à celles qui la suivront. C'est pourquoi on n'en fera jamais trop en la matière.

Vous avez évoqué la question du harcèlement, en reconnaissant que le Gouvernement y travaillait beaucoup, avec d'ailleurs plusieurs députés. Depuis trois ans, nous avons progressé : le harcèlement scolaire est en recul en France, même si ce n'est jamais dans des proportions suffisantes. Par contre, le cyberharcèlement n'a pas baissé : comme dans le reste du monde, il a augmenté avec le confinement, et nous devons lutter plus que jamais en ce domaine.

Nous devons bien entendu lutter en ce qui concerne la régulation des grandes plateformes numériques, mais aussi en matière de formation, d'éducation, comme vous l'avez dit. Sur ce point également, le Gouvernement a beaucoup agi ces derniers temps ; les états généraux du numérique ont également permis des avancées et le Parlement est une source d'inspiration.

Avec le certificat Pix, qui s'inscrit désormais dans le cursus scolaire, nous avons introduit une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de troisième et de terminale, même s'il faut probablement aller plus loin, comme vous l'avez dit. La citoyenneté numérique doit en effet être envisagée dès l'école primaire, aussi bien à travers toutes les possibilités offertes par le numérique – comme le développement du numérique en milieu rural – que des risques qu'il comporte.

La prévention civique à l'égard d'internet, c'est-à-dire la capacité à se mouvoir de manière responsable sur la toile, doit désormais s'apprendre dès le plus jeune âge. C'est pourquoi je suis très ouvert à la proposition que vous faites, et sur laquelle il faut encore travailler, de certifier, à l'issue des cycles de l'école primaire, la capacité à se mouvoir sur internet de manière civique, responsable et sans courir de risque personnel.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.)

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Abadie](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3764

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 février 2021](#)